

InfoCOUPE

septembre 2023

Forêt domaniale de Rambouillet

La forêt domaniale de Rambouillet est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2016-2025.

Celui-ci prévoit une coupe en futaie irrégulière sur les parcelles 1229 et 1230 de la forêt située sur la commune de Poigny-la-Forêt.

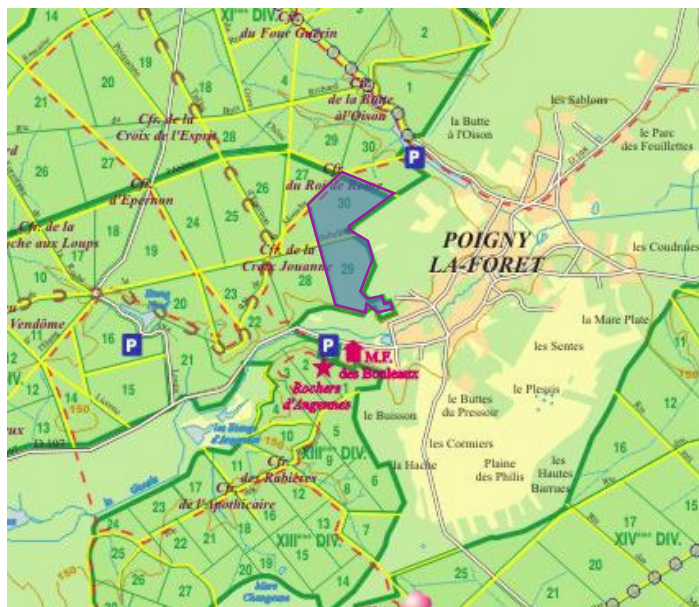
Une coupe en futaie irrégulière



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Informations coupe

Parcelles	1229a et 1230
Surfaces	24 hectares
Type de peuplements	Chênes et pins
Volume de bois prélevé	Total : 1033 m3 de bois
Date de début des travaux	21 septembre 2022
Durée du chantier	1 an (en fonction des conditions météorologiques)



>> La coupe en futaie irrégulière sur ces parcelles va prélever des arbres d'âges différents, afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu. Ces coupes sont programmées tous les 8 ans environs.

Qui va couper le bois ?

Ces coupes seront réalisées par un exploitant extérieur à l'ONF. Un agent de l'ONF contrôlera régulièrement le bon déroulement des travaux.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

Les parcelles 1229a et 1230 vont se régénérer naturellement ; sur ces parcelles il n'y aura pas de plantation.

> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres du peuplement de se développer naturellement.

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

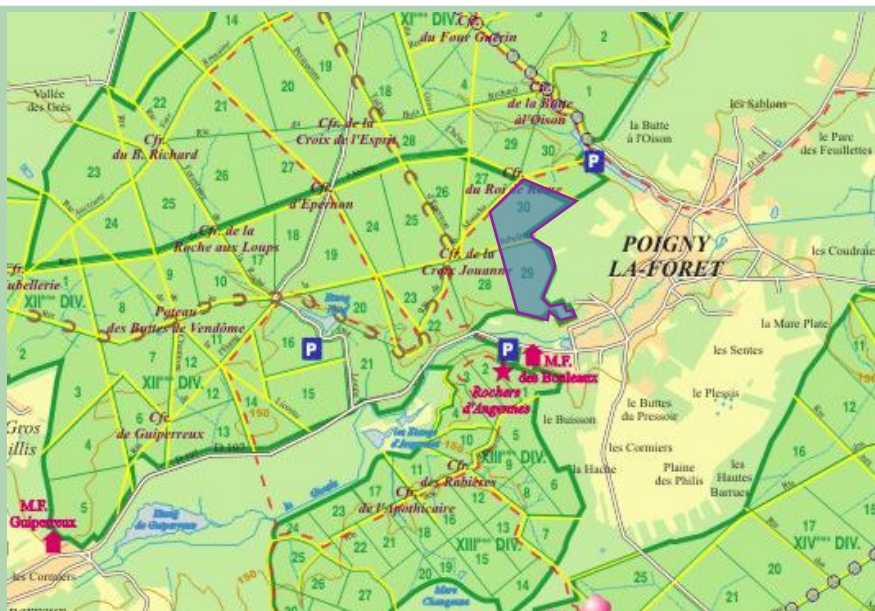
Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan des coupes



Coupe en futaie irrégulière



La forêt domaniale de Rambouillet

Ancien domaine de chasse des rois de France, la forêt domaniale de Rambouillet s'étend sur **14000 hectares** à 40 km au sud-ouest de Paris. Composée principalement de chênes, mais également de pins, elle offre des reliefs et des paysages variés appréciés des promeneurs, des cyclistes ou des cavaliers. La fréquentation du massif est estimée à **11 millions de visites par an**.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ag.versailles@onf.fr